NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11596
10 janvier 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 JANVIER 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les déclarations particulièrement provocatrices et incendiaires faites par l'ancien Premier Ministre turc, M. Ecevit, lors de la visite qu'il a récemment effectuée à Chypre. Alors qu'il se trouvait sur le sol de la République, M. Ecevit, parlant du balcon de l'hôtel Nicosia, où il résidait, devant un rassemblement de Chypriotes turcs, a déclaré : "la République est maintenant abolie - l'archevêque Makarios n'est plus Président". Il a ainsi parlé de Chypre comme un dictateur pouvant en disposer à son gré.

Il est évident que pour M. Ecevit, tant lorsqu'il était Premier Ministre que maintenant, le reste du monde et la communauté internationale des nations ne semblent guère avoir d'importance, pourvu que son agression à Chypre continue à ne pas être gênée. Comment expliquer sinon une volonté aussi manifeste de ne pas tenir compte du fait que l'ONU et la totalité de ses Etats Membres reconnaissent sans réserve la République de Chypre, son gouvernement et son président, l'archevêque Makarios qui, comme nul ne l'ignore, bénéficie de la confiance de l'écrasante majorité du peuple chypriote? De même, M. Ecevit n'afficherait pas un tel mépris à l'égard des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre, résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui réaffirment l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et invitent tous les Etats à les respecter et à "mettre fin immédiatement à l'intervention militaire étrangère dans la République".

Le caractère provocateur de ces déclarations d'un ancien Premier Ministre, qui double gratuitement ses torts d'un affront alors qu'on est en présence d'une situation extrêmement tragique, porte un préjudice grave à toutes les parties. Ces déclarations n'ont pu être faites qu'avec l'intention délibérée d'empêcher tout progrès dans les efforts entrepris pour rétablir une situation normale, si nécessaire lorsqu'il s'agit de mener des négociations authentiques en vue de parvenir à une solution juste et réaliste.

En outre, M. Ecevit parle comme si Chypre était partagée en deux (à la suite du déracinement inhumain de la vaste majorité de sa population dans la zone occupée), sans prendre en considération les malheurs et les souffrances inhumaines que cela implique, ni les déceptions, l'amertume et les bouleversements économiques qui s'y ajoutent. De même, il prétend vouloir le développement économique et la prospérité

de l'île, grâce à la coopération des deux communautés travaillant la main dans la main. Mais il est évident que le développement économique et la prospérité de l'île ne sont pas possibles sans un esprit de bonne volonté et de coopération fondé sur une association d'amitié dans le cadre d'une économie intégrée, ce à quoi Ankara n'a cessé de faire obstacle au cours des ans, de même qu'elle s'est montrée opposée aux propositions réitérées du Secrétaire général en faveur de ces coopération et intégration économiques, comme on peut le constater dans plusieurs des rapports de ce dernier. Bien au contraire, le Gouvernement turc, usant de la contrainte, a systématiquement imposé la division et l'hostilité à des fins totalement étrangères et préjudiciables aux intérêts du peuple chypriote, des Grecs comme des Turcs.

A tous égards la question de l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Chypre apparaît de plus en plus urgente. On se souviendra que la résolution 365 du Conseil de sécurité, adoptée le 13 décembre 1974, qui faisait sienne la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et en demandait l'application, prie le Secrétaire général de faire rapport sur les progrès réalisés dans cette application. Compte tenu de la résolution ci-dessus du Conseil de sécurité, mon gouvernement vous serait très obligé de bien vouloir prendre toutes les mesures possibles en vue de l'application, si urgente dans la conjoncture actuelle, de la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale.

Les récentes communications publiques des chefs d'Etat de trois membres permanents du Conseil de sécurité, dans lesquelles l'accent est mis sur la stricte application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à Chypre, faciliteraient peut-être votre tâche.

L'inobservation continue des résolutions des Nations Unies relatives à Chypre - résolutions adoptées à l'unanimité aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale sur une question telle que la sécurité et la paix internationales qui revêt une importance primordiale aux termes de la Charte -, équivaudrait à entériner le signal donné au monde à cet égard, à savoir que "la force seule l'emporte". En outre, cela encouragerait les tendances belliqueuses dans la région du Moyen-Orient, où la situation est actuellement des plus instables, et pourrait avoir des conséquences funestes dans la région ainsi que des répercussions à l'échelle mondiale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES